

MINISTERE DES MINES

Secrétariat Général

Secrétariat Permanent ITIE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

ITIE-MALI

Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
Mali

**Rapport de l'atelier de formation des membres du Comité
de Pilotage et du Secrétariat Permanent
Sur la Norme ITIE-2023**



Bougouni du 12 au 14 Février 2024

I. INTRODUCTION :

Suivant l'Ordre de mission N° 012-2024/MM-SG du 05 Février 2024, les membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Mali (ITIE-Mali) se sont réunis à Bougouni du 12 au 14 février 2024 en vue d'une formation sur la Norme ITIE 2023.

L'atelier avait comme objectifs spécifiques de :

- renforcer les capacités des organes de mise en œuvre de l'Initiative (Comité de Pilotage, Secrétariat Permanent) sur les exigences de la Norme ITIE 2023;
- expliquer aux parties prenantes les innovations clés de la Norme ITIE 2023 ;
- échanger sur la nouvelle procédure de validation ;
- permettre aux parties prenantes de s'approprier d'avantage la Norme ITIE 2023 afin d'assumer pleinement leurs rôles et leurs responsabilités dans la mise en œuvre du processus ITIE au Mali.

Pour atteindre ces objectifs, l'atelier s'est déroulé en trois grandes étapes dont la cérémonie d'ouverture, qui était placée sous la présidence du Gouverneur de la Région de Bougouni, les plénières avec des présentations en six sessions et la validation du rapport final accompagnée d'une cérémonie de clôture.

La Cérémonie d'ouverture :

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le **Général de Brigade Ousmane WELE**, Gouverneur de la Région de Bougouni à l'hôtel Songhoï.

Aussi, le Professeur Amadou KEITA Ministre des Mines, Président du Comité de Pilotage ITIE-Mali était représenté par **Monsieur Yacouba KEBE**, Chef de Cabinet dudit département.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celle de **Monsieur Yacouba KEBE** qui a tout d'abord souhaité la bienvenue au Chef de l'exécutif de la région de Bougouni qui par sa présence témoigne de l'intérêt que les autorités régionales accordent au secteur minier au Mali.

Il a également félicité et remercié les membres du Comité de Pilotage pour leur engagement constant dans la mise en œuvre du processus ITIE au Mali.

Il s'est réjoui de la présence massive des membres du Comité de Pilotage à cette session de Renforcement des Capacités sur la Norme ITIE 2023 entrée en vigueur lors de la conférence mondiale de l'ITIE le 14 Juin 2023 à Dakar.

Cette Norme 2023 a entraîné des innovations (**la lutte contre la corruption, la transition énergétique, les questions de genre, sociales et environnementales et le recouvrement des recettes**) des exigences plus contraignantes dont la mise en œuvre est obligatoire pour tous les pays mettant en œuvre le processus ITIE.

Il a également remercié la Banque Mondiale qui, à travers le Projet de Gouvernance du Secteur Minier (PGSM) a appuyé techniquement et financièrement la réalisation de cet atelier.

La deuxième allocution a été prononcée par le **Général de Brigade Ousmane WELE**, Gouverneur de la région de Bougouni, qui pour l'occasion était accompagné de son Conseiller à la Sécurité et à la Protection Civile, le Colonel Bassirou DIARRA.

2/2

Dans son adresse, il a remercié le Comité de Pilotage ITIE-Mali d'avoir choisi la région de Bougouni pour abriter un cet atelier et a rassuré les participants du soutien total des autorités de la région pour la mise en œuvre du processus ITIE.

Il s'est engagé à soutenir la vision et les efforts du gouvernement en assurant de sa disponibilité à travailler avec l'ITIE qui œuvre pour la transparence et la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif.

Il a conclu son intervention en s'engageant à ne ménager aucun effort pour soutenir la mise en œuvre du processus ITIE au Mali dont l'objectif final est d'améliorer davantage la gestion du secteur extractif pour le bonheur des populations. C'est pourquoi, il a souhaité recevoir les conclusions et recommandations de l'atelier.

Enfin, **le Général de Brigade Ousmane WELE**, a ouvert officiellement les travaux de l'atelier de formation des membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Mali (ITIE-Mali) sur la Norme ITIE 2023.

Une photo de famille a mis fin à la cérémonie.

II. Synthèse des sessions:

La modération des sessions a été assurée par **Monsieur Yacouba KEBE**, Chef de Cabinet au ministère des Mines, représentant le Professeur Amadou KEITA, ministre des Mines, Président du Comité de Pilotage ITIE-Mali.

Après la présentation des participants, les travaux ont démarré par la validation du programme proposé aux participants par la Commission Renforcement des Capacités (C-RC).

Chaque session fut marquée par une présentation Powerpoint suivie de débats à l'issue desquels des recommandations ont été formulées.

A. Première Journée : lundi 12 Février 2024 :

1) Session 1 : Historique de l'ITIE

Présentée par **Monsieur Mamadou dit Mamou YAFFA**, Chargé du Renforcement des Capacités au Secrétariat Permanent de l'ITIE-Mali, la présentation a porté sur la définition de l'ITIE, le but et la finalité de l'ITIE, le fonctionnement de l'ITIE en général et en particulier au Mali, le cadre institutionnel de l'ITIE, la mise en œuvre du processus ITIE au Mali et quelques dates clés de l'ITIE dans le monde.

Dans sa communication il a présenté un aperçu sur les différentes évolutions de l'ITIE dans le monde et au Mali.

Des observations de fond et de forme ont été portées par les participants pour améliorer la qualité de la communication.

Par la suite, des questions, suivies de débats, ont permis d'affiner la compréhension des participants sur l'évolution de la mise en œuvre du processus ITIE au Mali et dans le monde.

Des participants se sont engagés à transmettre par écrit leurs observations pour l'amélioration du document.

Mg

2) Session 2: Exigence 1 (suivi du groupe multipartite ou gouvernance du Groupe Multipartite)

Exigence 1 : L'ITIE exige une supervision multipartite efficace, notamment un groupe multipartite fonctionnel qui implique la participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises et de la société civile.

Présentée par **Monsieur Issiaka SANOGO**, membre du Comité de Pilotage (Collège de la société civile), le sieur Sanogo a, dans sa communication, exposé les objectifs de l'atelier ; la méthodologie proposée par la commission RC et détaillé les sous-points de l'Exigence 1 conformément à la Norme ITIE 2023.

Il a insisté sur le fait que la Norme ITIE 2023 exige un suivi efficace par les parties prenantes, assuré notamment par un groupe multipartite fonctionnel qui associe le gouvernement et les entreprises et requiert la pleine participation indépendante, active et effective de la société civile.

Il a souligné que l'Exigence 1 de la Norme ITIE 2023 requiert des parties prenantes un engagement sans équivoque mise en application à travers un plan de travail budgétisé et viable.

Il a également rappelé les acquis et a insisté sur les insuffisances que le Mali doit corriger.

Il a conclu sa présentation par les assertions et recommandations suivantes :

- La mise en œuvre de l'ITIE au Mali nécessite l'engagement personnel et collectif des parties prenantes (administration, entreprises extractives, société civile, autres structures ressources) et à tous les échelons ;
- Le renforcement des capacités est un moyen pour soutenir l'implication de chacun et de tous dans la réalisation des objectifs fixés ;
- L'atteinte des objectifs passe par la maîtrise des outils, le suivi-évaluation des actions et de la proactivité des acteurs.
- Le Décret 2019-0006/PM-RM du 10 janvier 2019 et le Règlement Intérieur du Comité de Pilotage doivent être partagés à chaque membre du Comité de Pilotage;
- La redynamisation des Commissions du Comité de Pilotage à travers l'actualisation des listes et les rendre fonctionnelles ;
- La relecture des textes fondamentaux de l'ITIE-Mali, notamment le Décret 2019-0006/PM-RM du 10 janvier 2019 et son Règlement Intérieur ;
- La création d'une période d'élaboration du PTA avec des échéances précises pour chaque étape de son processus d'élaboration (TRD, consultations, début et fin d'élaboration, finalisation, diffusion) et de son suivi-évaluation ;
- L'assurance d'une cohérence entre les financements disponibles et les activités planifiées afin d'éviter des retards dans la mise en œuvre du PTA ;
- La mise en place d'une méthodologie ou stratégie de suivi-évaluation de la réalisation du PTA par les parties prenantes

Des échanges fructueux ont eu lieu entre les participants, ce qui a permis aux uns et aux autres d'accorder leur violon sur l'essentiel.

Sur ces échanges on peut retenir des interrogations sur la **périodicité de la modification des Normes ITIE** : à cette préoccupation il a été répondu qu'il n'y a pas une règle fixe pour

Mey

reformer une Norme ITIE et que c'est en fonction de la nécessité du moment et à la suite d'une consultation élargie qu'une révision d'une Norme ITIE intervient.

3.) Session 3: les exigences liées à la chaîne de valeur des industries extractives (Exigences 2 à 3)

Cette thématique exposée par **Monsieur Boureima CISSE, Secrétaire Permanent par Intérim de l'ITIE**, a permis d'avoir un aperçu sur chaque Exigence, en édifiant également l'assistance sur l'essence de chaque sous-Exigence.

Exigence 2 : L'ITIE exige des divulgations sur la gestion du secteur extractif, permettant aux parties prenantes de comprendre les lois et les procédures relatives à l'attribution de droits d'exploration et de production, le cadre juridique, réglementaire et contractuel s'appliquant au secteur extractif et les responsabilités institutionnelles de l'État dans la gestion du secteur.

Exigence 3 : Exploration et production. L'ITIE exige la divulgation d'informations relatives à l'exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur.

A la suite de sa présentation, des débats autour des enjeux de mise en œuvre des Exigences de la Norme ITIE ont été tenus. Ces échanges ont fait ressortir les difficultés de mise en œuvre de certaines Exigences de la Norme ITIE (Exigence 2.5 de la Norme)

Des éclaircissements ont été donnés par le présentateur.

B. Deuxième journée : le 13 février 2024

La deuxième journée a débuté par le rappel des travaux de la première journée.

Elle s'est articulée autour des sessions suivantes :

Session 3: les exigences liées à la chaîne de valeur des industries extractives (exigences 4 à 6) SUITE

Cette thématique a été exposée par **Monsieur CISSE Boureima, Secrétaire Permanent par Intérim de l'ITIE**.

Il a présenté un aperçu sur chaque exigence, en édifiant également l'assistance sur l'essence de chaque sous-exigence qui les composent.

EXIGENCE 4 : Collecte des recettes

Une compréhension des paiements effectués par les entreprises et des recettes publiques peut permettre d'éclairer le débat public concernant la gouvernance des industries extractives. L'ITIE exige une divulgation exhaustive des paiements des entreprises et des recettes publiques provenant des industries extractives.

EXIGENCE 5 : Gestion et répartition des recettes

L'ITIE exige la divulgation d'informations relatives aux allocations des recettes, permettant aux parties prenantes de comprendre la manière dont les recettes sont inscrites au budget national et, le cas échéant, aux budgets infranationaux, ainsi que d'assurer le suivi des dépenses sociales par entreprise.

EXIGENCE 6 : Dépenses sociales et économiques

127

L'ITIE encourage la divulgation d'informations relatives à la gestion des recettes et des dépenses, permettant d'aider les parties prenantes à évaluer dans quelle mesure le secteur extractif permet d'obtenir les résultats et impacts sociaux, économiques et environnementaux souhaitables.

A la suite de sa présentation, des débats autour des tenants et aboutissant de la mise en œuvre de ses exigences de la Norme par ITIE ont été soulevés par les participants.

Des éclaircissements ont été donnés par le présentateur et par la suite, des recommandations ont été formulées.

1.) Session 4 : Résultats et Impact (Exigence 7).

La divulgation régulière des données de l'industrie extractive n'est guère utile en pratique si elle ne s'accompagne pas d'une sensibilisation du public sur la signification des chiffres publiés ainsi que d'un débat public sur la gouvernance du secteur extractif. Les Exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des recettes des ressources naturelles. Les divulgations de l'ITIE conduisent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également capital que les enseignements tirés de la mise en œuvre soient mis en pratique, que les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE soient examinées et suivies d'effet le cas échéant, et que la mise en œuvre de l'ITIE soit stable et durable.

Cette session animée par **Monsieur Tiémoko Souleymane SANGARE**, membre du collège des organisations de la Société Civile, a fait ressortir les points suivants :

- Quelques bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'impact de l'ITIE ;
- Résumé sur l'exigence 7 ;
- Recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali ;
- Examen des résultats et impacts de la mise en œuvre de l'ITIE.

Il a aussi rappelé que le Comité de Pilotage de l'ITIE- Mali doit veiller au respect de la mise en œuvre des exigences de la Norme ITIE.

C. Troisième journée : Mercredi le 14 février 2024 :

Monsieur Mamadou dit Mamou YAFFA a fait le rappel des travaux de la deuxième journée.

La dernière journée des travaux s'est articulée autour des sessions suivantes :

1.) Session 5 : Changements clés de la Norme ITIE 2023 (la lutte contre la corruption, la transition énergétique, le recouvrement des recettes)

Cette session a été présentée par **Monsieur Boureima CISSE, Secrétaire Permanent par Intérim de l'ITIE-MALI**. Elle s'est articulée autour de :

- **La lutte contre la corruption** : De nouvelles dispositions renforcent les opportunités pour les pays et les entreprises d'utiliser la plate-forme ITIE afin d'identifier et de faire face aux risques de corruption dans le secteur des ressources naturelles ;
- **La transition énergétique** : De nouvelles dispositions soutiennent les divulgations et le débat public sur les impacts de la transition énergétique en faisant la lumière sur les politiques applicables, ainsi que les recettes que les pays peuvent espérer tirer de leurs richesses pétrolières, gazières et minières, selon différentes hypothèses de marché.

- M²⁴
- **Le recouvrement des recettes** : Des dispositions nouvelles et améliorées exigent des divulgations plus complètes et détaillées, ce qui peut aider les pays à renforcer leur assiette fiscale et accroître les recettes publiques.

Cette présentation a permis aux participants de comprendre les innovations dans la Norme ITIE 2023.

Des questions de compréhension et des interrogations ont été posées autour des différents thèmes et des recommandations ont été formulées par les participants.

2.) **Session 6 : Changements clés de la Norme ITIE 2023 (Les questions genre, sociales et environnementales)**

Cette présentation a été facilitée par **M. Mamadou dit Mamou YAFFA**, chargé de Renforcement des Capacités.

Afin d'aider à garantir une gestion des ressources naturelles dans l'intérêt de tous les citoyens, des dispositions renforcées sont prévues pour promouvoir une plus grande diversité dans les processus de prise de décisions et des divulgations tenant compte des questions genre, sociales et environnementales.

Après ces deux (2) présentations, il a été demandé au Comité de Pilotage de s'approprier des innovations apportées à la nouvelle Norme ITIE 2023 afin de faciliter la mise œuvre de nouvelles exigences y afférentes.

3.) **Session 7 : La procédure de validation selon la Norme ITIE 2023**

Cette présentation a été faite par **Monsieur Boureima CISSE, Secrétaire Permanent par Intérim** et s'est accentuée autour des points suivants :

- le modèle de validation : les innovations , la méthodologie et les conséquences ;
- la validation ciblée du Mali à la Norme ITIE : champ et critères d'application, méthodologie et les différents scénarios possibles.

Les explications sur la procédure et le modèle de validation ont permis d'appréhender les règles en vigueur sur le processus de validation, d'interroger les conséquences du non-respect de cette procédure et de retracer l'historique des validations du Mali depuis son adhésion à l'ITIE.

Les débats ont, également, été l'occasion de souligner des préoccupations relatives à la validation ciblée du Mali, en cours depuis Octobre 2023.

Conclusion

Au sortir de trois jours de travaux intenses, les participants ont été outillés sur la Norme ITIE 2023, notamment en ce qui concerne ses constances, ses innovations et sa période de mise en œuvre.

L'atelier a été l'occasion pour les participants de réitérer la nécessité pour les membres du Comité de Pilotage de s'approprier les dispositions de la nouvelle Norme et de s'engager afin de permettre à notre pays une mise en œuvre correcte des recommandations de l'ITIE pour la transparence dans le secteur minier.

Les débats ont été sanctionnés par des recommandations.

III. Recommandations :

Au cours de cet atelier les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Organiser des sessions de renforcement de capacités du Comité de Pilotage sur les thématiques suivantes : l'évaluation environnementale et sociale des projets, la Responsabilité Sociétale des Entreprises au Mali et le montage des projets miniers ;
2. Produire le rapport ITIE 2024 en 2025 en s'inspirant de la Norme ITIE 2023 ;
3. Faire des changements clés de la Norme ITIE 2023 une priorité ;
4. Renforcer les capacités du personnel du Secrétariat Permanent de l'ITIE ;
5. Œuvrer à la production des données fiables sur l'artisanat minier ;
6. Mettre en œuvre des activités de dynamisation et d'animation des collègues et des commissions de travail de l'ITIE-Mali ;
7. Prendre les mesures nécessaires pour élaborer les Rapports Annuels d'Avancements dans les délais requis ;
8. Initier la relecture des textes de création et de fonctionnement de l'ITIE-Mali ;
9. Organiser une session du Comité de Supervision dans les meilleurs délais ;
10. Engager les membres du Comité de Pilotage à un suivi rigoureux du processus de validation des rapports ITIE ;
11. Inclure les mairies dans le processus de déclaration des paiements sociaux.

Motion de remerciements :

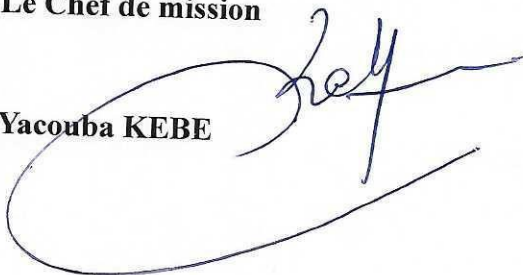
Après trois jours de travail intense à l'hôtel Songhoï de Bougouni, les participants de l'atelier de formation sur la Norme ITIE 2023, adressent leurs remerciements :

- Aux autorités régionales de Bougouni, avec à leur tête le Général Ousmane WELE, pour l'accompagnement et les facilitations accordées à la délégation ;
- Aux populations de Bougouni pour l'accueil chaleureux et le sens de l'hospitalité ;
- Au Programme de Gouvernance du Secteur Minier (PGSM) pour son accompagnement financier dans le cadre de l'organisation de cet atelier ;
- A la commission d'organisation de l'ITIE pour la qualité et le bon déroulement des travaux ;
- Aux trois collègues du Comité de Pilotage pour leur participation active aux travaux et pour la convivialité des débats ;
- Au Comité de Pilotage, avec à sa tête son président, Pr Amadou KEITA pour l'initiative de cet atelier à Bougouni.

Les rapporteurs

Le Chef de mission

Yacouba KEBE



Mamadou dit Mamou YAFFA



Aly DIAKITE

